

Assurés maladie

## **Coronavirus : une consultation de prévention avec son médecin pour les personnes vulnérables**

### **Domaine(s) :**

- Santé

**Pendant l'épidémie, en cas de questions sur la Covid-19 ou sur les gestes barrières par exemple, il est possible de bénéficier d'une consultation particulière avec son médecin.**

Cette consultation de prévention de la contamination à la Covid-19 a été mise en place le 18 décembre 2020 et restera accessible jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (prévue le 16 février 2021).

Elle est prise en charge à 100 % par l'[Enim](#) 

[1], sans avance de frais, et elle est notamment destinée aux personnes qui se sentent en situation de vulnérabilité ou aux personnes à risque de formes graves de la maladie.

La consultation de prévention peut être réalisée **au cabinet du médecin** ou en **téléconsultation avec vidéotransmission**.

Plus d'informations sur le [site de l'Assurance maladie](#) [2].

**Mis à jour le** 04/01/21

**URL source:** <http://www.enim.eu/actualites/coronavirus-consultation-de-prevention-avec-son-medecin-pour-personnes-vulnerables>